

Service : Environnement
Bureau : Espaces naturels, forêt, chasse
Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Yzeure, le 07 MAI 2024

Participation du public - Motif de la décision

Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction, des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département de l'Allier

Le projet d'arrêté soumis à la présente consultation du public concerne le classement des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 dans le département de l'Allier pour la saison cynégétique 2024-2025. A l'issue de la période de consultation, aucune remarque n'a été formulée.

Le projet d'arrêté préfectoral relatif au classement des ESOD peut être signé en l'état.

Francis PRUVOT,


Chef du service environnement